Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 54 (1974)

Heft: 2

Artikel: Les trésors partent... en fumée

Autor: Peissard, W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886353

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les trésors partent... en fumée

Cet article traite de la destruction de trésors artistiques et culturels, appartenant au patrimoine national ou à des collectionneurs particuliers, à la suite de négligences humaines ou d'un manque de prévision. Il met le doigt sur les dangers particuliers, sans les énumérer tous, et suggère des solutions compatibles avec la valeur unique de ces trésors irremplaçables.

Le désir instinctif de celui qui possède quelque trésor ou qui en a la garde est de le protéger contre le vol. A une époque où le nombre des collectionneurs ambitieux a considérablement augmenté et où les objets disponibles sont de plus en plus rares, ce danger est évident. Mais ce serait une erreur de ne voir que celui-là!

Le feu ne met-il pas lui aussi en péril ces trésors du passé et les bâtiments qui les abritent ? Si, en cas de vol, il existe toujours une chance de recouvrer l'objet, il n'en est que très rarement le cas lors d'un incendie. Le feu détruit tout. Inévitablement.

La nostalgie rappelée à l'action

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que l'on réalise, en comparant les anciennes gravures des villes moyenâgeuses avec les vues aériennes modernes, à quel point le visage des cités s'est modifié. Certes, beaucoup de constructions sont tombées sous la pioche du soidisant progrès. Mais combien d'autres monuments ont-ils été détruits par le feu ? Chaque ville, chaque région pourrait en dire long à ce sujet. Reste à ajouter le contenu de ces bâtiments : des collections de trésors d'art, des témoins du passé, tous ont été condamnés au même sort : la destruction.

Point n'est besoin de chercher très loin pour expliquer comment un incendie peut se produire dans un bâtiment historique ou une collection. Les causes sont toujours les mêmes; à commencer par une certaine imprudence dans la manière de se comporter avec le feu et par les ins-

tallations défectueuses, électriques ou autres. D'autre part, il arrive souvent qu'un incendie soit provoqué par des travaux de soudure qui, paradoxalement, auraient précisément dû servir à l'entretien de la construction.

Le conseil vaut aussi pour une protection-incendie efficace. Celle-ci consiste, en tout premier lieu, à éliminer autant que possible le matériel inflammable. Dans cet ordre d'idées, on vouera une attention spéciale aux combles des bâtiments, aux locaux de débarras, ateliers, etc. Les anciennes installations électriques sont à remplacer. Il est également recommandé, pendant la nuit, de couper le courant, à l'interrupteur principal, dans la majeure partie de l'édifice. Le chauffage électrique doit, en principe, être proscrit - à moins qu'il ne puisse être réalisé à l'aide de radiateurs fixes. En ce qui concerne les locaux accessibles au public, il convient de ne pas oublier qu'un écriteau « Défense de fumer », si volumineux soit-il, n'empêchera jamais certaines infractions. Des contrôles s'avèrent donc nécessaires : cependant, il est tout aussi indispensable de disposer des cendriers à l'entrée des zones dans lesquelles il est interdit de

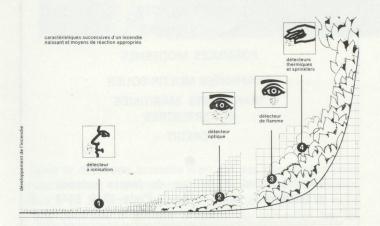
Les monuments historiques sont soumis aux mêmes règles que n'importe quels autres bâtiments : malgré toutes les précautions, il est impossible d'exclure avec certitude l'éventualité, toujours possible, d'un début d'incendie. Il s'agit, par conséquent, de mettre en place les moyens permettant d'engager une lutte rapide contre le feu. Au moment décisif, un extincteur ou une bouche à incendie sont plus précieux que la plus belle salle d'un palais. En effet, l'existence de cette dernière dépend de

la rapidité avec laquelle il est possible d'atteindre les moyens d'extinction, dont la nature et la quantité sont elles-mêmes conditionnées par la vitesse d'intervention des secours provenant de l'extérieur. Il suffit, par exemple, de songer aux objets situés en pleine campagne et dont l'accès n'est pas toujours facile, en hiver surtout.

Pour parer au manque de personnel

Dans de trop nombreux cas, la destruction de bâtiments historiques et de collections d'œuvres d'art ou d'autres est tout simplement due au fait que, faute d'un dispositif de surveillance automatique approprié, un foyer peut couver longuement sans être découvert.

En effet, la plupart des incendies se développe de la manière suivante :



Pratiquement tous les incendies sont accompagnés de phénomènes précurseurs : l'odeur, la fumée, l'étincelle, la flamme, la chaleur. Le détecteur précoce réagit aux premiers indices d'un incendie et assure ainsi un gain de temps précieux (photo Cerberus SA Männedorf/Suisse).

Bien avant que la fumée et les flammes ne soient visibles, on sent normalement une odeur de brûlé. Le nez est pour ainsi dire le détecteur universel qui réagit à toutes les sortes d'incendies, avec ou sans flammes, avec ou sans fumée visible. Ce n'est qu'après un certain temps qu'apparaît la fumée plus ou moins dense. Plus tard encore, les flammes devenues visibles agrandissent le feu et produisent de la chaleur.

Il est extrêmement utile de se rappeler l'ordre selon lequel se manifestent les différentes caractéristiques de la naissance d'un incendie : il nous confirme qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait des flammes pour intervenir. Certains indices permettent en effet de diagnostiquer le début d'un incendie bien avant que le danger n'ait atteint un niveau tel qu'il faille s'attendre au pire.

La surveillance sans relâche

Reste à examiner à qui il incombe d'exercer la surveillance contre le feu. Autrefois cette tâche était confiée à des gardiens dont le métier a survécu ici et là jusqu'à nos jours. Il faut le reconnaître : les mesures d'ordre architectural n'étaient donc pas jugées suffisantes pour prévenir des surprises désagréables. Il faut quelqu'un pour combler ces lacunes, car en cas d'incendie il n'y a qu'une chose qui compte : découvrir le feu le plus vite possible et le combattre avant qu'il ait pris des proportions catastrophiques. Et ceci à n'importe quelle heure, même quand tout le monde dort ou est absent, pendant les jours de fêtes et les vacances. La surveillance humaine n'est cependant pas sans dangers, car on ne peut être partout à la fois. Même si l'on est disposé à courir le risque que présente la surveillance humaine, il n'est pas facile de trouver à l'heure des personnes de confiance susceptibles d'exercer cette tâche.

L'augmentation des salaires n'est en outre pas sans effet sur l'avenir de cette surveillance humaine.



Collection Reinhart, Winterthour : la protection de ce fameux trésor d'art est assurée par des dispositifs électroniques contre le vol et le feu (photo Cerberus SA Männedorf).

à la précision électronique et mécanique s'allie la précision



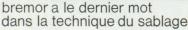
pour le traitement des surfaces

Le surfaçage de pièces minuscules est notre spécialité. Nous connaissons parfaitement tous les problèmes y relatifs et touchant les secteurs de l'électronique, de la fine mécanique, de l'optique, de l'horlogerie et des branches annexes. **bremor** vous fera ainsi gagner un temps précieux. Et puis, **bremor** vous offre une réelle assurance tous risques puisqu'il ne consentira à vous vendre un de ses types d'appareils qu'après essais préliminaires pleinement concluants, seulement. Enfin, autre atout prépondérant : le service après-vente **bremor** permanent, rapide, efficace.

Appelez, sans autre, un de nos spécialistes pour examiner votre problème et vous documenter sans engagement.

Demandez nos conditions pour le travail à façon.





1800 Vevey Chemin-Vert 33 Tel. (021) 51 02 44

Agent général pour la France: Bremor France S. à. r. l. Route Nationale Bregny 74250 VIUZ EN SALLAZ Tél. (50) 43 81 33

GROUPE WINTERTHUR

SOCIÉTÉS SUISSES D'ASSURANCES

Entreprises privées régies par le décret-loi du 14 Juin 1938



WINTERTHUR - ACCIDENTS

ACCIDENTS — INCENDIE RESPONSABILITÉS CIVILES DÉGATS DES EAUX BRIS DE GLACES RISQUES DIVERS

FORMULES MODERNES

COMBINÉES MULTIRISQUES
TRANSPORTS MARITIMES
ET TERRESTRES
CRÉDIT

Capital social 48 milions de francs suisses entièrement versé — R. C. Paris 55 B 8444

WINTERTHUR - VIE

TOUTES ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS ET EN CAS DE VIE

RETRAITES REVALORISABLES

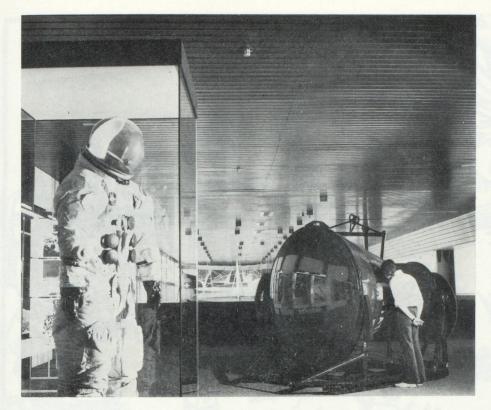
ASSURANCES COLLECTIVES
DU PERSONNEL DES ENTREPRISES

Capital social 20 milions de francs suisses entièrement versé — R. C. Paris 55 B 9034

DIRECTION POUR LA FRANCE

30, avenue Victor-Hugo 75783 PARIS Cédex 16

Tél. 727.23-19 - Telex Suisasur 62536 F



La capsule Gemini au musée suisse des transports à Lucerne; comme le centre de contrôle de Houston, la capsule aussi est protégée par le nez électronique qui « sent » l'odeur d'un feu naissant (photo Cerberus SA Männedorf).

Mais la détection incendie n'en est pas condamnée pour autant ; vient l'électronique moderne à la rescousse. grâce à un détecteur astucieux monté au plafond et relié à une centrale, il devient possible de surveiller les locaux 24 heures sur 24, sans relâche.

C'est ce petit appareil insignifiant à chambres d'ionisation qui découvre le feu naissant dès sa première phase invisible. Il assure l'alarme précoce de jour et de nuit pour permettre une intervention efficace à un moment où elle a encore de véritables chances de succès. Dans un musée, il faut également éviter — si possible — les dégâts d'eau et le danger d'une évacuation en plein air effectuée en hâte par des personnes pleines de bonnes volonté, mais sans les connaissances spéciales nécessaires. Voilà pourquoi l'alarme précoce a d'autant plus d'importance.

L'électronique en accord avec le passé

Les installations de détection incendie électronique ne déparent pas nécessairement un monument historique. Le plus souvent il est possible de placer les détecteurs au plafond de manière qu'ils puissent remplir leur importante mission tout en restant parfaitement discrets. Dans des applications plus prestigieuses une légère coloration permet d'ailleurs aux détecteurs d'épou-

ser parfaitement le coloris de l'environnement. Pour les collections dans des bâtiments modernes, le problème ne se pose pas car les plafonds suspendus permettent un montage qui passe pratiquement inaperçu. Reste à retenir que dans ces bâtiments dits incombustibles, le contenu même ne l'est guère.

Bibliographie

Protecting our Heritage, NFPA 1948.

Richtlinien für den Brandschutz in Museen usw., Merkblatt der österreichischen Brandverhütungsstellen, BV, OKI 1961.

Noblecourt A., La protection des musées, Museum vol. XVII, Nr. 4/1964.

Protection of Museum Collections from Fire. NFPA No. 911-T, mai 1968.

Alquier J., Contre l'incendie des châteaux historiques, Revue technique du feu, 10 (1969) 92, p. 29-32.

Ammitzboll Jan., ing. dipl. : Sicherung national wertvoller Bauwerke, IV. int. Symposium des CTIF 1970, Münster/Westph., p. 14-22.